

Extrait du rapport de l'INSERM sur la réduction des risques (2010)

Ceci est un QR code. En le prenant en photo avec votre téléphone portable, il vous renvoie vers un site internet.



actions en justice) et conduisent à l'engagement des acteurs politiques (soit pour défendre, soit pour contester aux côtés des riverains). Face à des contestations riveraines durables ou récurrentes, les types de médiations proposées sont relativement variés (travail de rue, réunions publiques, participation à des comités techniques sur sites). Il n'existe pas de guide de bonnes pratiques.

Par qui ces représentations sont-elles fabriquées ?  
En tout cas ça c'est pas un mode d'...

Variables susceptibles de permettre le succès d'une implantation d'un guide  
Des représentations du problème proches des **DES RÉALITÉS**  
L'engagement des élus locaux et du niveau politique local (en particulier municipal)  
Un discours cohérent tenu par les différents intervenants (élus, travailleurs de rue, policiers, cantonniers...)  
La fréquence des rencontres et explicitations (ne pas tenir la tolérance pour acquise une fois pour toutes)  
La mise en commun des savoirs (savoirs des riverains et savoirs des acteurs de la réduction des risques) et tôt que des approches descendantes d'explicitation des professionnels vers les riverains  
La mixité des équipes amenées à rencontrer des riverains mécontents (mixité des professions et couverture du territoire, discours similaire tenu par les différents intervenants)  
La discrétion des outils et dispositifs  
Initialement destiné aux usagers les plus marginalisés, le travail de rue ou intervention de proximité fait également partie des outils de médiation. Il a été, en effet, étendu au fil des années aux riverains contestataires. Les résultats de ces actions ont été peu évalués, mais les

il faudrait savoir si on explicite la situation ou si on met en commun des savoirs!

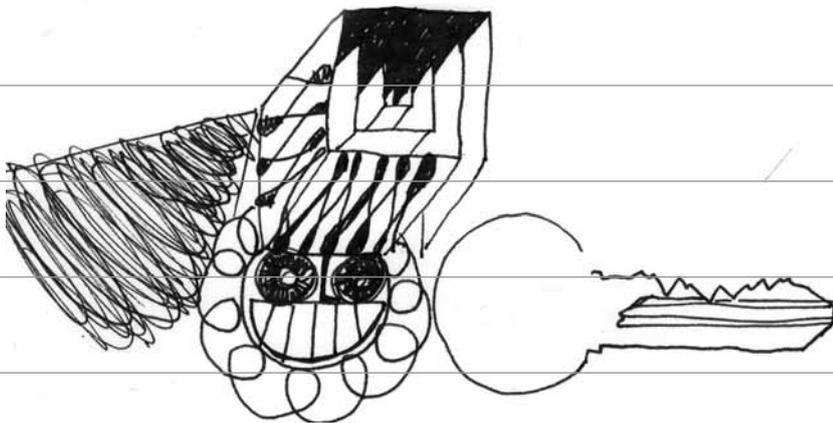
qui impose son discours?

IL N'Y A PAS ASSEZ DE PLACE ENTRE LES LIGNES

comment engager des élus dans un dispositif dont on ne doit rien savoir?

Ils disent mettre en commun des savoirs mais tout ce qu'ils font c'est pondre un rapport

les riverains mécontents nous emmerdent  
A QUI S'ADRESSENT CES NOTES ??



La question de savoir comment vivre ensemble - ce que Bruno Latour appelle « composer un monde

commun » - est une question qui implique les choses et pas seulement les humains... Adviendrait-

il une révolution demain, on aurait toujours le réchauffement climatique sur les bras, des inégalités

gigantesques entre les différentes régions du monde, la pollution, la désertification, etc. Et il ne suffira pas

de bonne volonté. On aura besoin de ce qui doit se produire sans attendre, dès maintenant, la proliféra-

tion de groupes habilités (empowered) à se mêler de ce qui ne les regarde pas, au sens usuel du terme.



Julien

On trouve 20.000 euros, on construit un habitat provisoire, correct, pour 3 ou 4 personnes; c'est une expérience

Est-ce que ça fait modèle ? non ! est-ce que ça fait cause politique ? non plus. Juste un truc rapide, discret.

Claire

Géraldine

Une première étape alors . . .

Une première étape, oui. Mais ça ne suffit pas: il faut élever le problème de l'habitat des usagers de drogues en cause publique: habiter la ville, tous. La construire, ensemble.

Construire, loger, ce n'est pas habiter. C'est au mieux



aménager les conditions de la co-présence ; ce n'est pas encore ménager la régulation des relations sociales

entre voisins, entre logeurs et logés, entre citoyens et autorités de tutelle.

ils sont là  
comme nous

baillleurs publics institutionnels

essai public  
↓  
ville

Bd: ce que le Hous et le logement  
participent pour que elle a a décrire  
avec bailleur privés.

### Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS)

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire (action sociale, logement) qui vise à développer l'accès au logement des plus défavorisés. Elle assure l'interface entre les structures ayant à connaître les problèmes des personnes défavorisées face au logement et les offreurs potentiels du logement. Elle est prévue sur une période de 1 à 3 ans.

Texte non paru au Journal officiel

349

## MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

### Circulaire UHC/IUH3 du 26 mars 2008 relative à la mise en œuvre des opérations de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale spécifique insalubrité (MOUS insalubrité)

NOR : MLVU0807405C

réduction  
des risques

Textes modifiés :

Circulaire n° 2002-30 UHC/IUH4/8 du 18 avril 2002 relative à la lutte contre l'habitat indigne ;

Circulaire n° 2005-22 UHC/IUH2 du 17 mars 2005 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat.

Publication : Bulletin officiel.

Le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction à Mesdames et Messieurs les préfets de départements (direction départementale de l'équipement, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction [pour attribution]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de régions (direction régionale de l'équipement, centre d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, agence nationale pour l'amélioration de l'habitat [pour information]).

voque

et de leur  
en mouvement

De trop nombreux ménages, souvent parmi les plus défavorisés, vivent dans des logements présentant un état de dégradation nuisible à la santé ou à la sécurité de leurs occupants. La lutte contre ces conditions d'habitat indigne, qui portent atteinte à la mise en œuvre effective d'un droit au logement décent, constitue une priorité de l'action du gouvernement clairement inscrite dans le plan de cohésion sociale, la lutte contre l'exclusion, le plan santé/environnement. Cette exigence est renforcée par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable, qui prévoit parmi les personnes prioritaires à l'accès au logement ou à l'hébergement, celles qui occupent des « locaux impropres à l'habitation, ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ». Dans l'optique de la mise en œuvre de ce nouveau droit, il est indispensable de renforcer l'action locale de lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux, avec les outils juridiques et financiers mis à votre disposition et à celles des collectivités locales, afin que les responsabilités des propriétaires bailleurs soient effectivement assurées et ne soient pas indûment transférées sur les pouvoirs publics.

RDR ?

à me

Aussi, une politique volontariste de traitement « en amont » de l'habitat indigne participe-t-

quelle  
usage de  
manoeuvre  
par les pouvoirs  
publics ?

insalubrité

RDR  
insalubrité  
ou pour l'usage



Extraits de la Circulaire UHC/IUH3 du 26 mars 2008 relative à la mise en œuvre des opérations de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale spécifique insalubrité (MOUS)

« Pour accompagner la mise en œuvre de projets de lutte contre l'habitat indigne (construction, rénovation, réhabilitation), il existe en France un dispositif institutionnel : la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). La MOUS est « un dispositif d'ingénierie technique et sociale qui a pour objet de permettre le traitement, par une équipe spécialisée et dédiée à cet effet, de l'insalubrité diffuse à des échelles géographiques diverses (département, zones rurales, agglomérations, communes, quartiers...)».

La MOUS accompagne et finance la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (action sociale, logement) qui vise à développer l'accès au logement des plus défavorisés. Elle assure l'interface entre les structures ayant à connaître les problèmes des personnes défavorisées face au logement et les offreurs potentiels du logement. Elle est prévue sur une période de 1 à 3 ans.

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/logement-social/glossaire/>



**Consommer des drogues n'est pas un problème pour être hébergé:**

Sept expériences locales d'hébergement concernant des usagers actifs de drogues, par Shelter, une organisation caritative anglaise.

Le point de départ est la **consommation de drogues**. Le logement des usagers de drogues ne peut marcher que si cohabitent usagers et abstinents, avec différentes habitudes de consommation. Il y a de toute façon un risque de consommation même quand l'hébergement contient les conditions les plus strictes d'interdiction : donc il faut être prêt à gérer cela, aussi avec la police.

*Ce n'est pas la forme architecturale qui fait la particularité d'un habitat, c'est la liberté qui s'y installe.*

**Les Roms sont des habitants de Saint-Denis :**

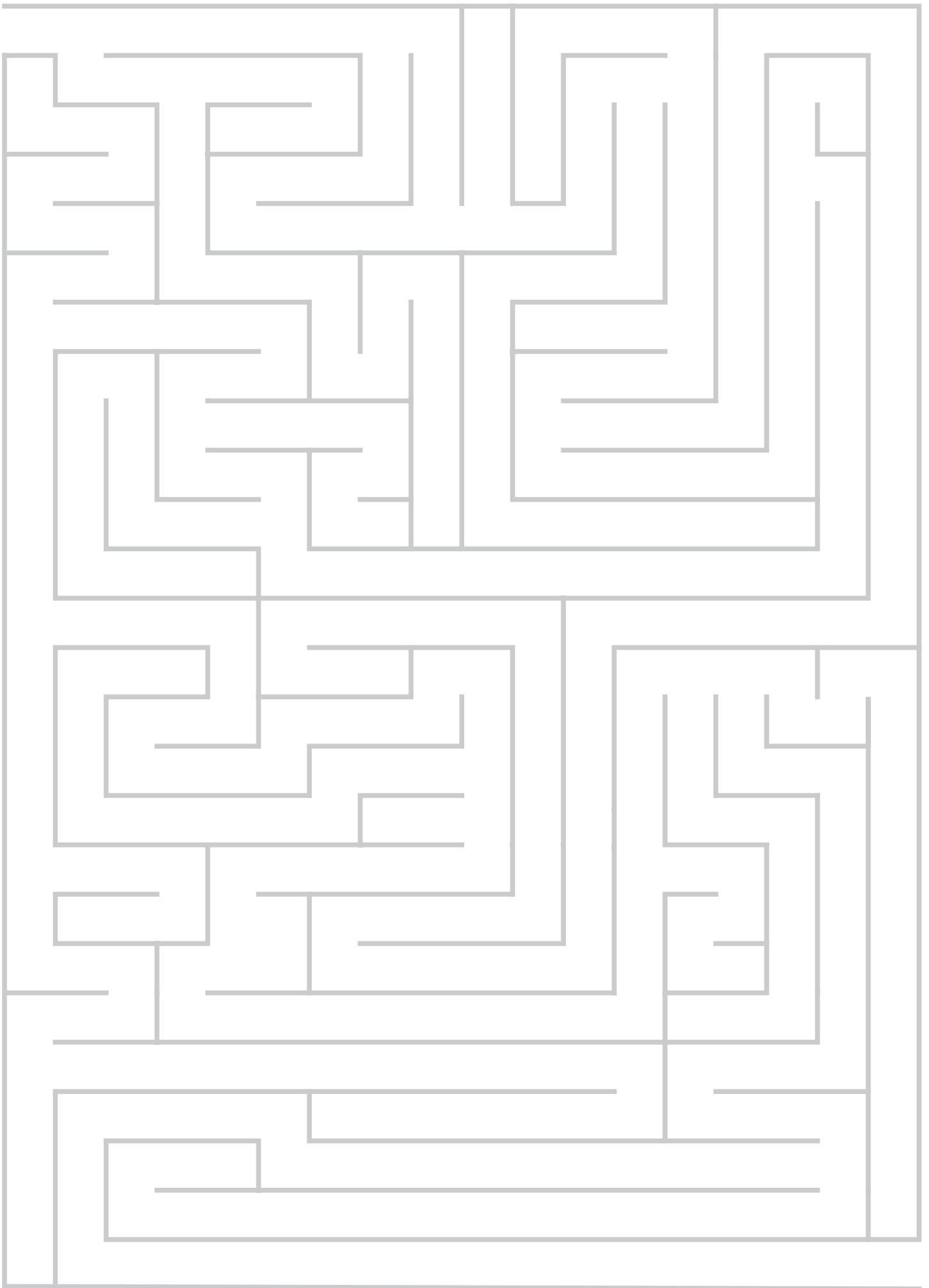
Projet de relogement des Roms du Hanul à Saint-Denis (93). Un des enjeux est **la légitimité** des familles Roms : qui est éligible pour faire partie de ce programme, pour rester, travailler et vivre en France.

Cette légitimité se construit dans un espace de dialogue avec la mairie où tout peut être discuté publiquement et où le rôle de l'architecture, la forme des futurs logements, est très important dans le dispositif social ainsi construit.

*Qu'est-ce qu'on fait avec le « pire » (le drogué, le déraciné), et pourquoi ce pire ne générerait-il pas une leçon pour le meilleur de la ville ?*

**Les SDFs sont des gens responsables :**

Expériences d'habitat communautaire autogéré par des personnes qui vivent dans la rue, accompagnés par le Groupe d'Amitié et de Fraternité. La question de la consommation de produits (drogue ou alcool) n'est pas essentielle, dans le sens où ils gèrent au cas par cas selon l'aspect désocialisant de la consommation. **L'essentiel, c'est la survie.** « Cette pédagogie là est citoyenne, elle épure les rapports humains, c'est beaucoup plus simple : t'es un citoyen, t'as cette forme de vie, construis-toi ton habitat. Votre truc c'est ça ? Alors faites-le »



baillleurs publics institutionnels

**Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS)**

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire (action sociale, logement) qui vise à développer l'accès au logement des plus défavorisés. Elle assure l'interface entre les structures ayant à connaître les problèmes des personnes défavorisées face au logement et les offreurs potentiels du logement. Elle est prévue sur une période de 1 à 3 ans.

essai public  
↓  
not

S'il y a que la MOUS qui a permis d'acquiescer, pourquoi aller à l'habitat pour les défavorisés?

Texte non paru au Journal officiel

349

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE  
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat  
et de la construction

**Circulaire UHC/IUH3 du 26 mars 2008 relative à la mise en œuvre des opérations de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale spécifique insalubrité (MOUS insalubrité)**

NOR : MLVU0807405C

réduction des risques

Textes modifiés :

Circulaire n° 2002-30 UHC/IUH4/8 du 18 avril 2002 relative à la lutte contre l'habitat indigne ;

Circulaire n° 2005-22 UHC/IUH2 du 17 mars 2005 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat.

Publication : Bulletin officiel.

Le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction à Mesdames et Messieurs les préfets de départements (direction départementale de l'équipement, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction [pour attribution]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de régions (direction régionale de l'équipement, centre d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, agence nationale pour l'amélioration de l'habitat [pour information]).

voies

exposés

et de leur environnement

De trop nombreux ménages, souvent parmi les plus défavorisés, vivent dans des logements présentant un état de dégradation nuisible à la santé ou à la sécurité de leurs occupants. La lutte contre ces conditions d'habitat indigne, qui portent atteinte à la mise en œuvre effective d'un droit au logement décent, constitue une priorité de l'action du gouvernement clairement inscrite dans le plan de cohésion sociale, la lutte contre l'exclusion, le plan santé/environnement. Cette exigence est renforcée par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable, qui prévoit parmi les personnes prioritaires à l'accès au logement ou à l'hébergement, celles qui occupent des « locaux impropres à l'habitation, ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ». Dans l'optique de la mise en œuvre de ce nouveau droit, il est indispensable de renforcer l'action locale de lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux, avec les outils juridiques et financiers mis à votre disposition et à celles des collectivités locales, afin que les responsabilités des propriétaires bailleurs soient effectivement assurées et ne soient pas indûment transférées sur les pouvoirs publics.

RdR ?

à voir

Aussi, une politique volontariste de traitement « en amont » de l'habitat indigne participe-t-

quelle marge de manoeuvre pour les pouvoirs publics?

insalubrité

RdR prophylaxie en tête de file

« Grâce au dispositif de «MOUS insalubrité» ainsi défini, un panel complet d'outils opérationnels et financiers répondant à l'ensemble des spécificités des territoires à traiter est mis à votre disposition et à celle des collectivités territoriales.»

Michel Anselme (sociologue et acteur de terrain dans les domaines du logement, de la requalification de l'espace public, la concertation et les "maîtrises d'oeuvres sociales") définit la MOUS comme hors-cadre de la loi qui la régit : « une pratique d'intervention, aux méthodes incertaines, dont le véritable savoir consiste à tenir une position de tiers (entre logeurs, logés, élus, citoyens, techniciens, voisins) et à structurer un espace public de parole »

Il lève ainsi un malentendu fertile entre une approche centrée sur l'habitat et l'enjeu qu'il représente autant pour la puissance publique que pour les citoyens, et une approche centrée sur les rapports institutionnels entre logeurs et logés, pour affirmer la nécessité de penser les modes d'habiter fondés non plus sur des conventions juridiques mais sur des relations sociales.

Ainsi, telle est la véritable justification de la MOUS, et le véritable fondement de son intervention :

« Permettre que se constitue un système de liens stables, fondés sur la reconnaissance de la nécessité pour les logeurs comme pour les logés, de donner un contenu instituant au rapport entre les uns et les autres par delà la dimension juridique puisque, comme rapport social, ce lien organise la vie dans une collectivité de fait qu'est une ville, un quartier ou une cité »

ANNEXE I  
MOBILISATION DU DISPOSITIF « MOUS INSALUBRITÉ »

1. Etude préalable et détermination des enjeux et territoires sur lesquels mobiliser le dispositif MOUS insalubrité

Cette étude devra s'attacher, notamment, à localiser les logements potentiellement insalubres, Lorsque l'étude aura validé l'existence d'un nombre important de logements occupés et potentiellement insalubres à traiter et la nécessité de mettre en place un dispositif opérationnel ambitieux en lien éventuel avec des mesures de police, la « MOUS insalubrité » constituera l'outil adapté. L'opération devra avoir un objectif annuel minimum de traitement de 15 logements insalubres pour être éligible aux financements ad hoc.

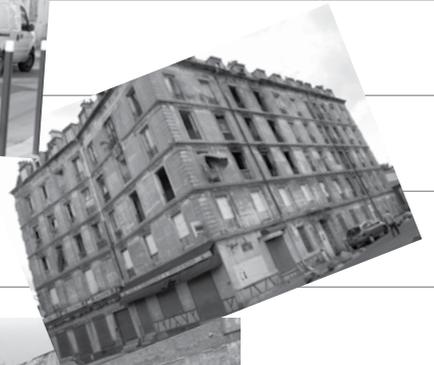
(le tout) En vue de favoriser une plus grande cohérence de l'intervention publique sur un même territoire.

Pour  
St-Denis,  
voir la carte  
plus loin

ANNEXE II  
ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF DE LA MOUS INSALUBRITÉ

les situations d'habitat précaire ou informel tel que les locaux impropres à l'habitation, les campings en déshérence, les sites (lotissements, terrains...) en voie de bidonvillisation ou de « cabanisation », les hôtels meublés dont le traitement et le relogement des occupants relèvent de processus opérationnels, juridiques et sociaux particulièrement complexes et pouvant nécessiter la mise en œuvre de mesures de démolition, d'expropriation, de réaffectation d'usage et d'accompagnement social d'envergure.

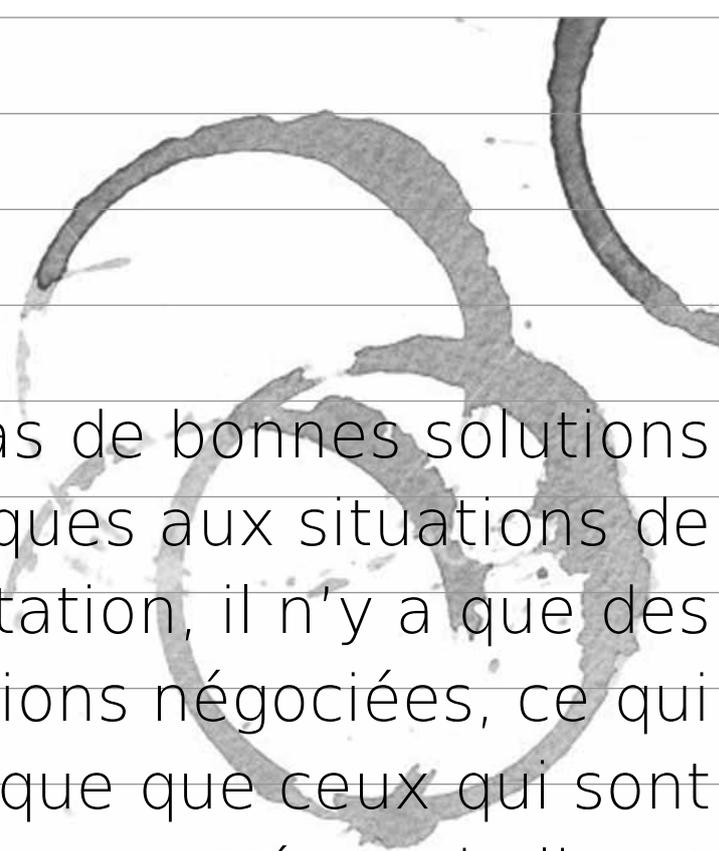
Taille de l'opération : Opérations ayant un objectif de traitement annuel minimum de 15 logements indignes ou de 15 situations d'habitat précaire.



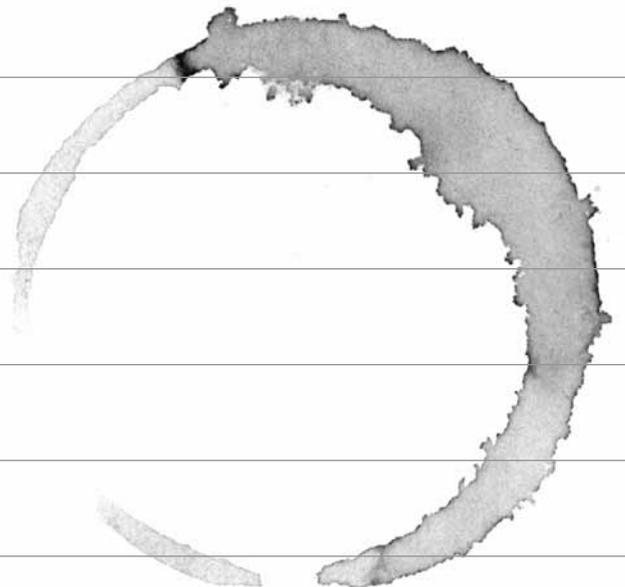
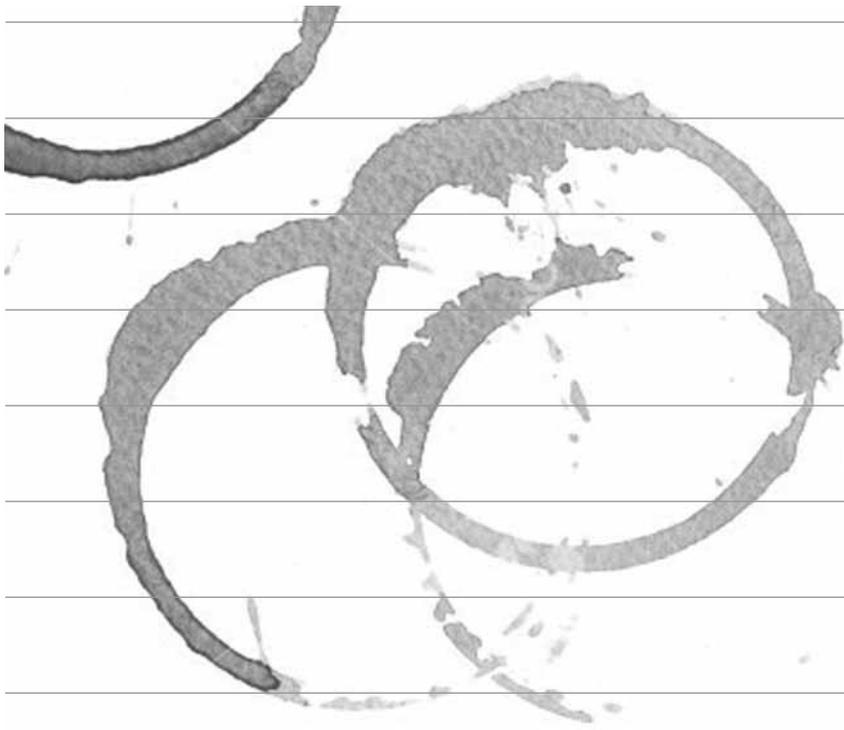
ANNEXE III  
MISSIONS FINANÇÉES AU TITRE DES CRÉDITS  
MOUS INSALUBRITÉ

1. Identification « à l'adresse » des logements entrant dans le dispositif MOUS insalubrité
2. Diagnostic social, technique et juridique
3. Phase de médiation  
L'équipe d'ingénierie s'attachera à rappeler les droits des occupants et les obligations des propriétaires bailleurs.
4. Ingénierie du bail à réhabilitation
5. Accompagnement technique et administratif de la maîtrise d'ouvrage
6. Aides aux occupants  
Au regard de la fragilité ou précarité de certaines populations concernées, la prise en compte du volet social est essentielle à la réussite des opérations de lutte contre l'habitat indigne

*Si les MOUS (dans le cadre légal comme parfois dans certaines pratiques) sont apparues comme des dispositifs techniques (y compris dits « de concertation ») facilitant la lutte contre l'habitat indigne, elles n'en mettent pas moins en évidence « la dimension politique de l'espace urbain en général, des modes d'habiter en particulier (...) notamment comme marqueur impitoyable pour juger de la valeur sociale qu'on accorde à un groupe (Michel Anselme, Entre logeurs et logés, la médiation ambiguë. Ed cerfise, 1990)*



« Il n'y a pas de bonnes solutions techniques aux situations de cohabitation, il n'y a que des solutions négociées, ce qui implique que ceux qui sont concernés verbalisent leur demande »

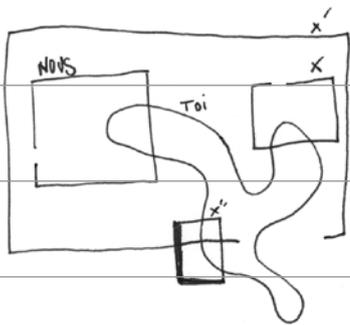






Cette image

- est sympathique
- cache la réalité
- sera remplacée bientôt par une publicité



---

L'équipe porteuse du projet de bout en bout :

---

Moi : .....

---

Un ou deux collègues sur qui je peux compter : .....

---

Parmi les (futurs) habitants : .....

---

Le (futur) propriétaire ou gestionnaire des logements : .....

---

Sa (son) collègue : .....

---

L'architecte avec lequel j'aimerais construire/réhabiliter : .....

---

L'élu ou le technicien de la ville : .....

---

L'élu ou le technicien du Conseil Général : .....

---

Les associés au projet :

---

Le préfet : .....

---

Madame ou monsieur santé de la ville :

---

Madame ou monsieur logement de la ville :

---

Madame ou monsieur tranquillité de la ville :

---

De l'association d'habitants de ... : ....

---

De l'association culturelle ..... : .....

---

De l'association sportive ... : ....

---

De l'école ... : ....

---

Du collège ... : ...

---

Du lycée ... : ...

---

De la police : ....

---

Des services sociaux : ...

---

Du club de prévention : ....

---

Le médecin : ....

---

De l'hôpital : ....

---

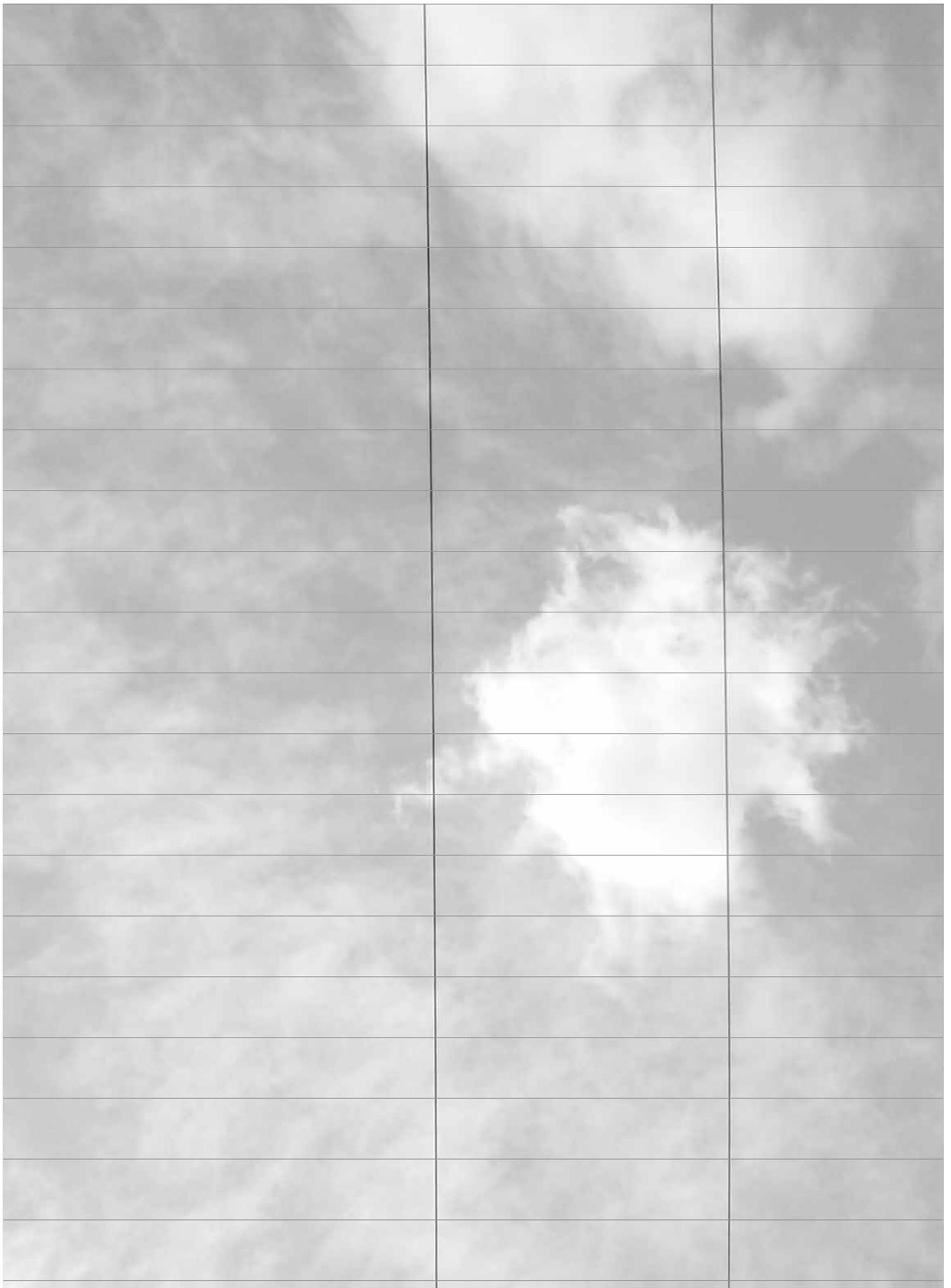
Des entreprises de construction/rénovation : ....

---

Etc.

---

---



De quoi mon projet va être constitué

Un projet  
invisible  
à la souvette

Un projet modèle qui se la pète

Waouh! Un projet qui pourrait changer la loi du 29 août 2004  
et parler d'hébergement!

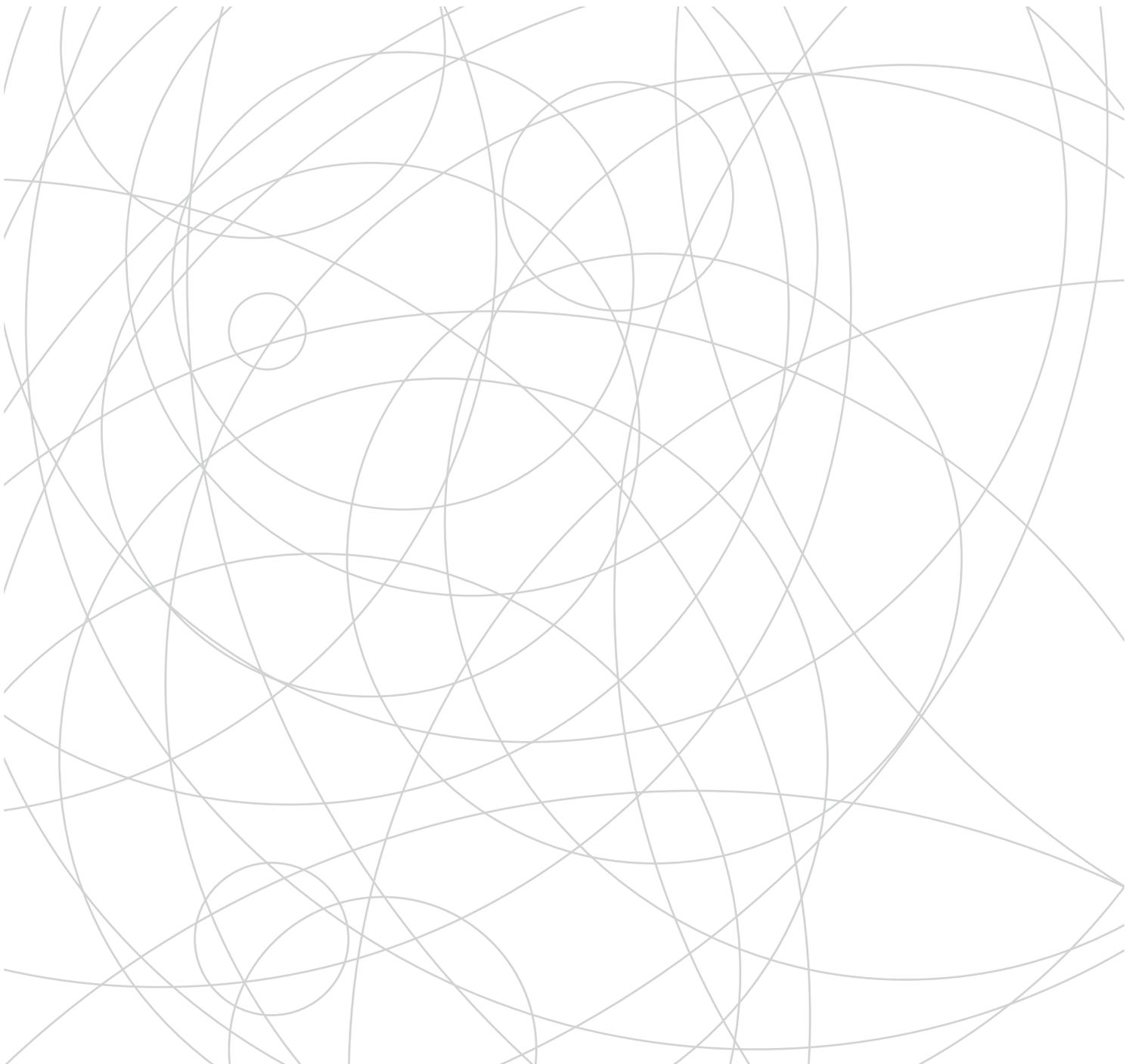
- un appel d'offre du ministère de la santé qui ne comprend décidément rien
- une législation peu accommodante pour la consommation de drogue dans un hébergement
- un règlement intérieur pour l'hébergement aux antipodes des belles idées d'autogestion
- des associations en Rdr concurrentes mais néanmoins amies
- un 3 pièces dans un quartier pourri
- un préfet qui veut nettoyer la ville
- un bout de terrain préempté par le Conseil Général
- un jeune architecte barré et pas trop cher
- un supérieur hiérarchique qui vous attend au tournant
- des problèmes avec les enfants des riverains qui rentrent de l'école en tremblant
- un espace ouvert pour informer un public méfiant
- des usagers de drogue : 3, 10, 20 ou plus
- une association de militants Rdr un peu psycho-rigides
- des modules genre Algeco en moins bien
- des sous : 25 000 euros tout de suite, 80 000 dans deux ans, 200 000 si je m'associe avec le diable.
- la frustration d'avoir affaire à des autorités incompétentes





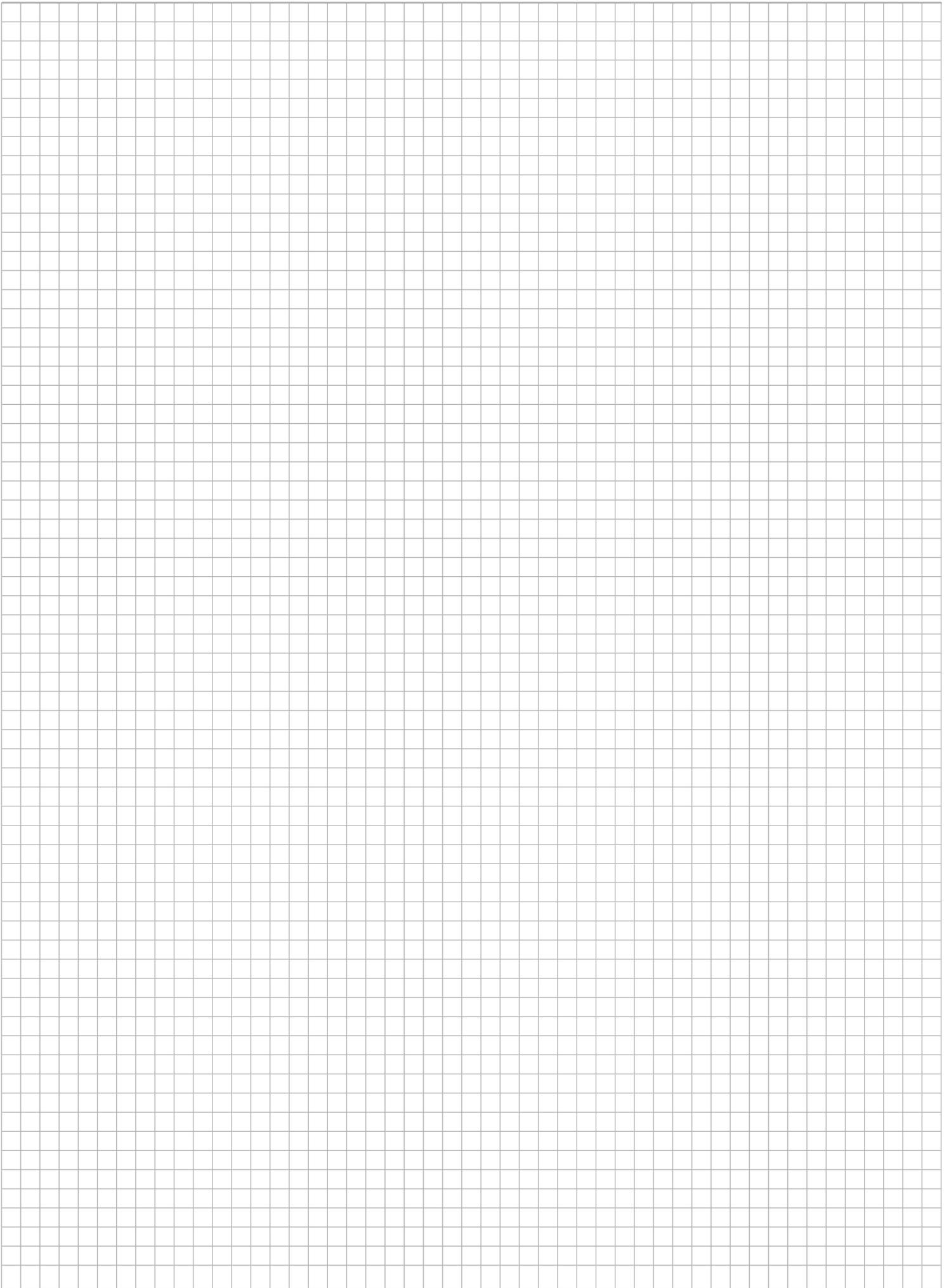
Ces immeubles

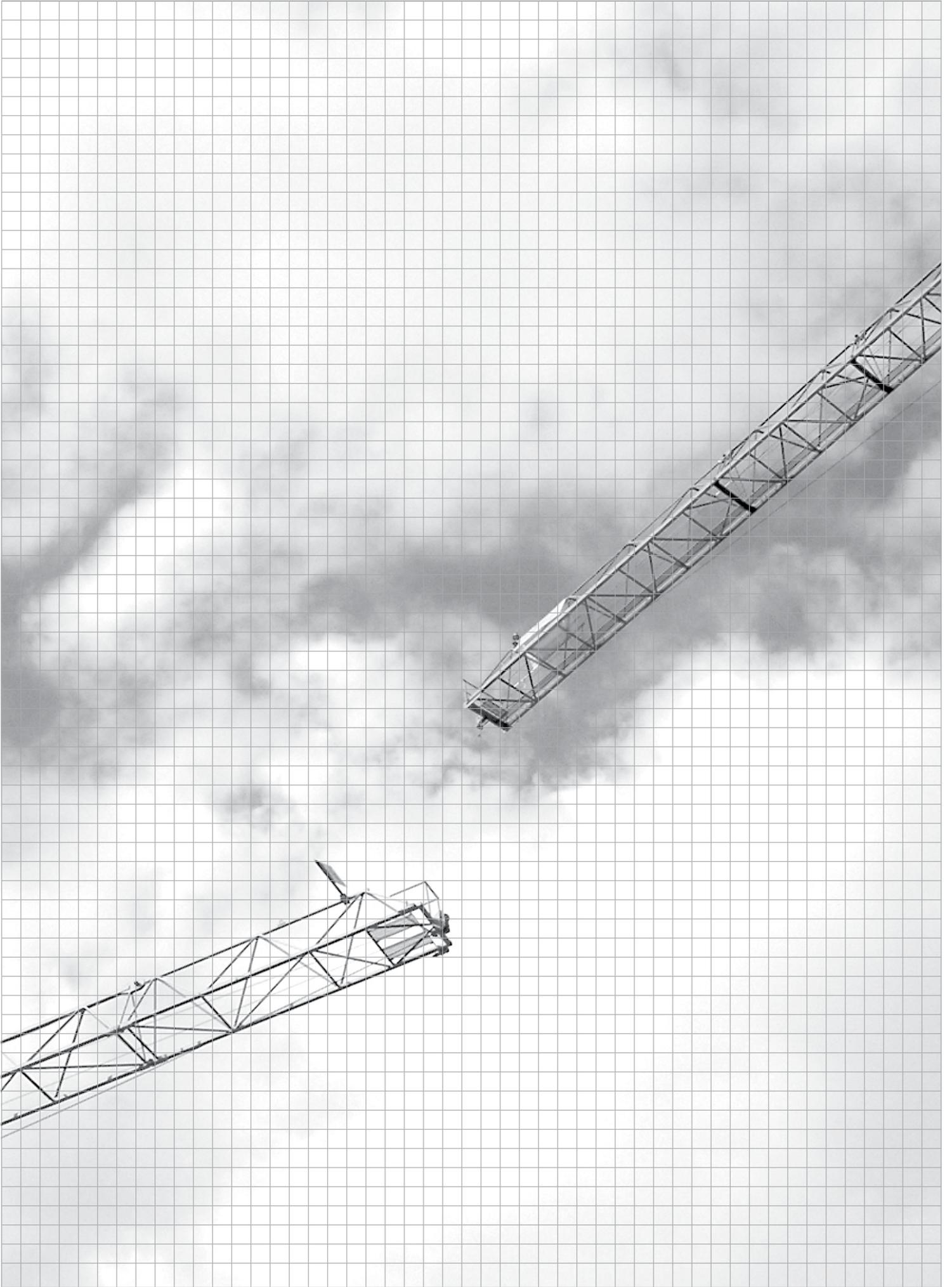
- ont un bon rapport de voisinage
- sont des réserves foncières
- sont élégants



Ce sol

- est un marquage pour une pièce de théâtre
- sert à imaginer des maisons pour des familles Roms
- est orange et violet







Cette personne est

- un touriste
- un usager de drogue
- un agent de la voirie en tournée



Avec le crack, il faudrait inventer une psycho-géographie, un travail sur l'espace et les temporalités (les crackers marchent tout le temps, errent, circulent...).

Cet lieu est connu comme

- un passage réhabilité
- un lieu de deal
- cachant un gazoduc

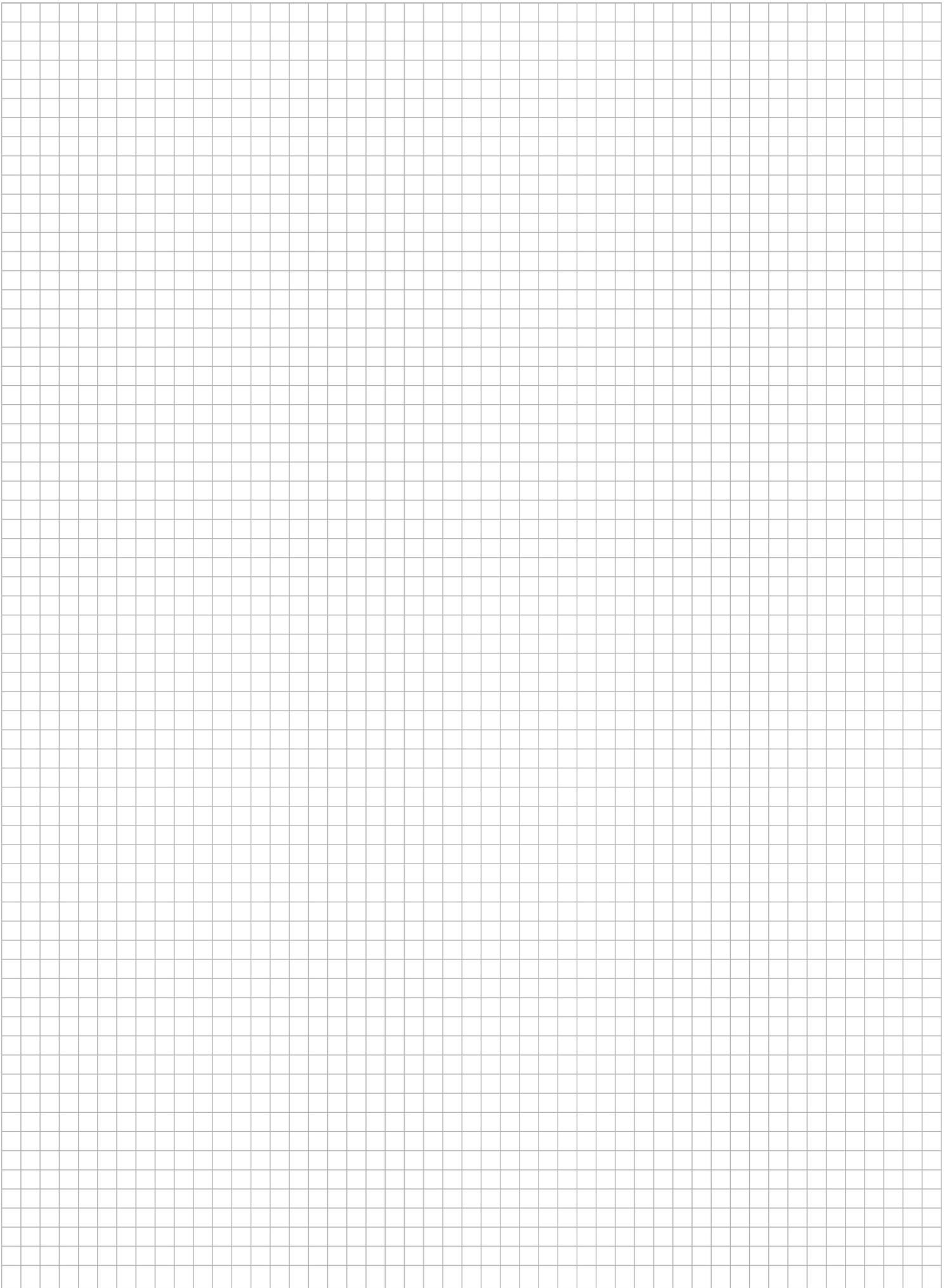
lequel il met le crack.

C'est la frénésie, les parcours dans la ville, avec cet état de vigilance dans lequel il met le crack.

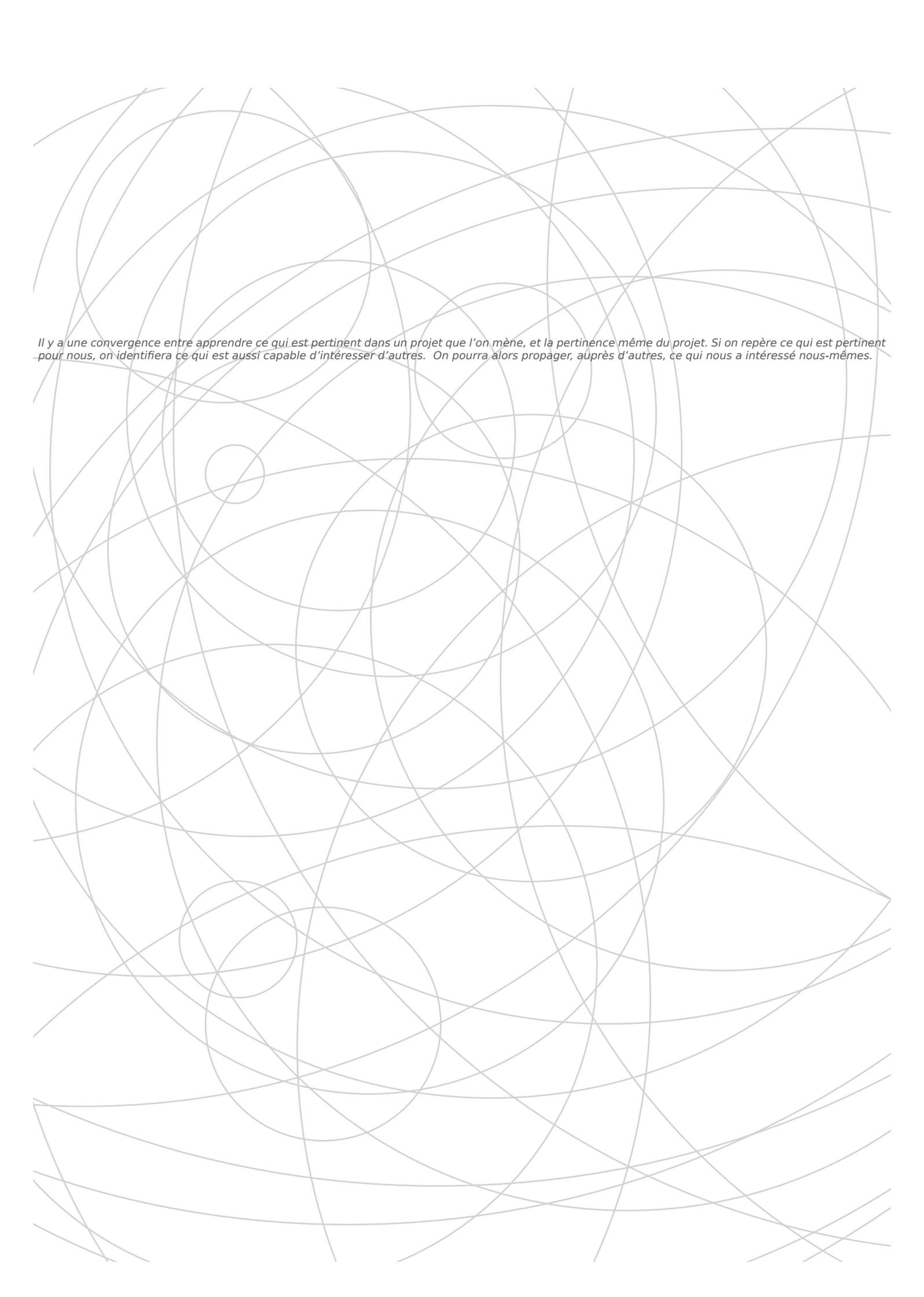


Ce coin

- rassure des voisins
- fait gagner du temps
- sert de modèle d'exposition







*Il y a une convergence entre apprendre ce qui est pertinent dans un projet que l'on mène, et la pertinence même du projet. Si on repère ce qui est pertinent pour nous, on identifiera ce qui est aussi capable d'intéresser d'autres. On pourra alors propager, auprès d'autres, ce qui nous a intéressé nous-mêmes.*



Code POS: D8  
parcelle 27 à l'angle rue Jules Védrine et Guynemer  
Département de la Seine Saint-Denis

Code POS: C1- C2 (collège ou terrain de sport) :  
parcelles 10-15, 98, 29-42 du bloc entre Henri Barbusse,  
Stalingrad, rue d'Éaubonne et chemin de St-Léger  
Commune de Saint-Denis

Projet en cours  
A vérifier !



Code POS: PC 26  
rue de la République, parcelle 62, et 58, 59, 60, 93, 61  
Établissement public foncier Ile de France, fait du portage foncier  
pour la commune. Ilot condroyer, projet plaine commune de confier  
la réhab à un promoteur privé, EPS.



Code POS: pas de code POS  
"DIAC" dans cour du parcelle 25 rue Charles Michels  
Établissement public ADOMA (ancien sonacotra)

Code POS: C 62  
grosse maison à l'abandon, squattée, parcelle 42 rue Charles Michels  
Établissement public ADOMA (ancien sonacotra)

Code POS: pas de code POS  
villa abandonnée, parcelle 18, rue Charles Michels  
appartient à la sarria



Code POS: C10  
monument classé, parcelle 12, n°71 rue Charles Michels  
Maison monument historique depuis le 12 juin 98  
Appartient à sarria industrie, société privée



Code POS: PC 4-5  
parcelle 138 avenue du président Wilson parcelle 45  
SCI la plaine, propriétaire privé



ville de St-Denis  
emplacements réservés - 10 février 2011

- C 1 - Création d'un CES Fosse Sablonnière
- C 2 - Création d'un terrain de sport Fosse Sablonnière
- C 10 - Espace vert rue Charles Michels
- C 62 - Création d'un groupe scolaire
- D 8 - Élargissement de la rue Jules Vélrines (emprises comprises entre 20 et 22 mètres) entre la rue Guynemer et la RN1 pour la réalisation d'un square paysager
- PC 26 - Création d'un jardin publique au sud de la Rue République
- PC 4 - prolongement de la voie E-O n°5 de la ZAC Landy Pleyel jusqu'à Wilson
- PC 5 - création d'une place publique perpendiculaire à l'Avenue Wilson dans l'îlot nord de la ZAC

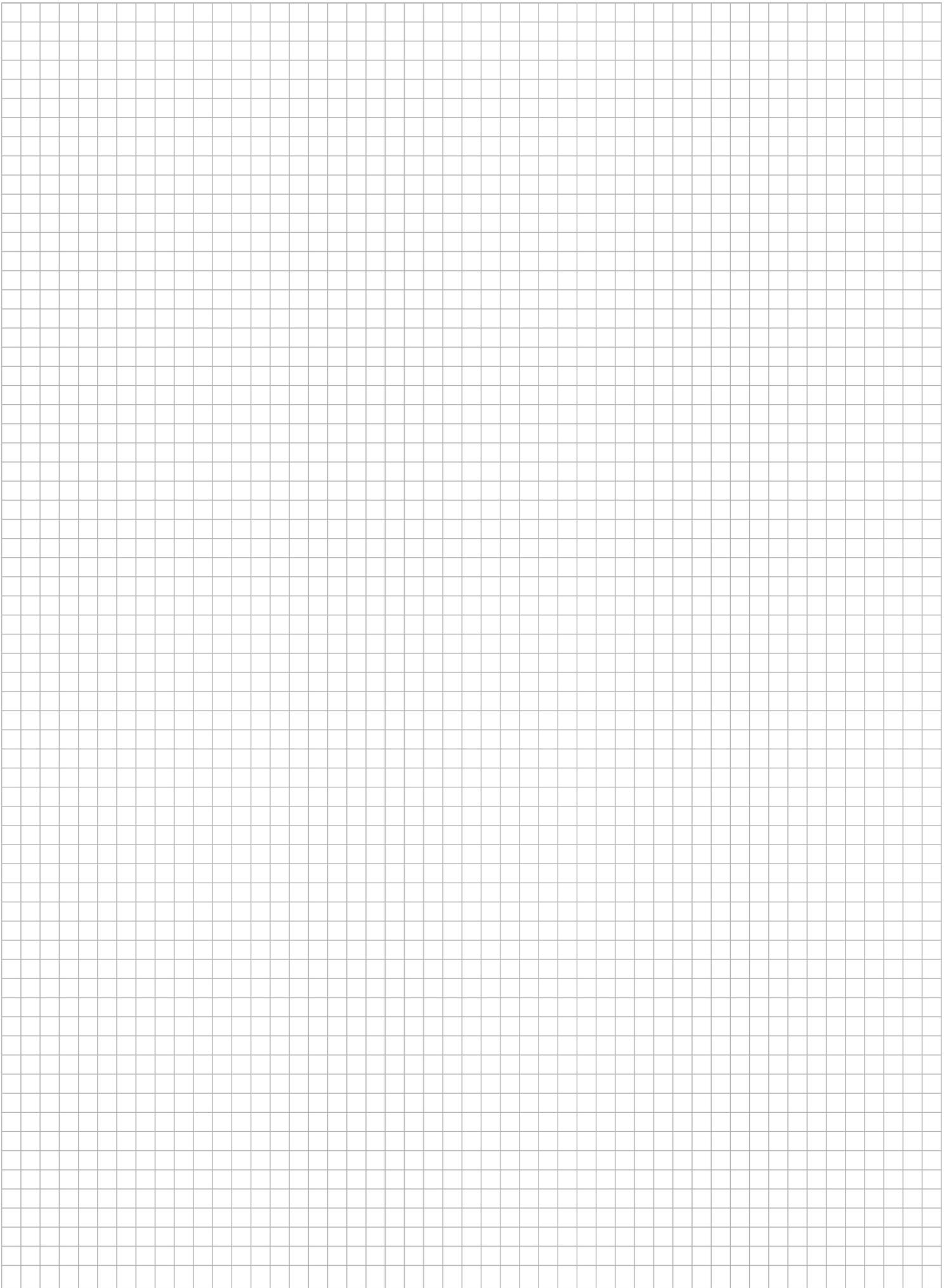
*On devrait penser un projet de "première ligne" (aller vers les populations concernées, au plus près de l'usage, et non attendre qu'ils viennent vers nous) impliquant un accompagnement par l'habitat pour un groupe de 5 à 12 usagers de drogue impliqués (nombre réduit, prototypage). Un terrain à St Denis serait à identifier. Ce projet se monterait dans une logique de réinsertion, par la définition de l'habitat en concertation avec leurs futurs habitants et par l'auto-construction dans le contexte de la Fabrique 3C. L'accompagnement serait ensuite assuré par Proses.*



The background of the entire page is a faint, light-colored aerial photograph of a city grid, overlaid with a white grid pattern. The grid lines are spaced evenly across the page. The aerial map shows various buildings, streets, and urban structures, though they are not clearly defined due to the low contrast and grid overlay.

*Voilà, le service du droit des sols,  
c'est ça qu'il te faut ; débrouille-toi  
pour avoir un rdv parce que sinon, tu  
n'auras pas accès aux documents ou  
bien tu auras le plan d'occupation du  
sol mais pas le règlement de zones,  
qui définit quelle parcelle appartient  
à qui et pour quoi y faire dessus*

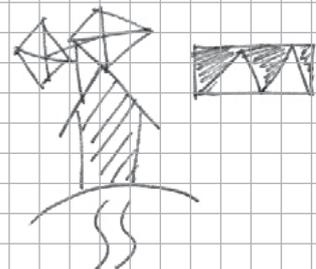
Qu'est-ce que je  
connais de mon  
territoire ?

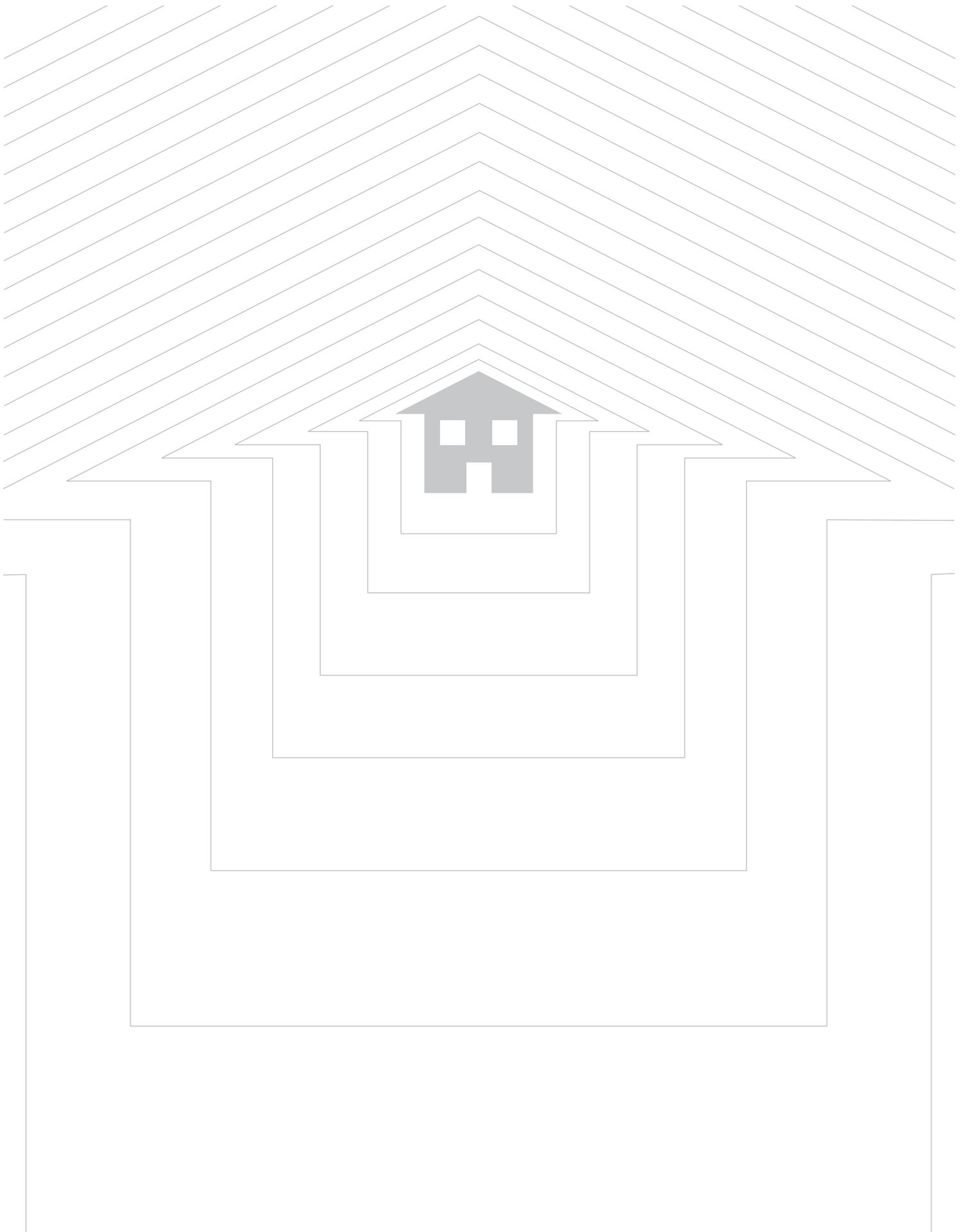




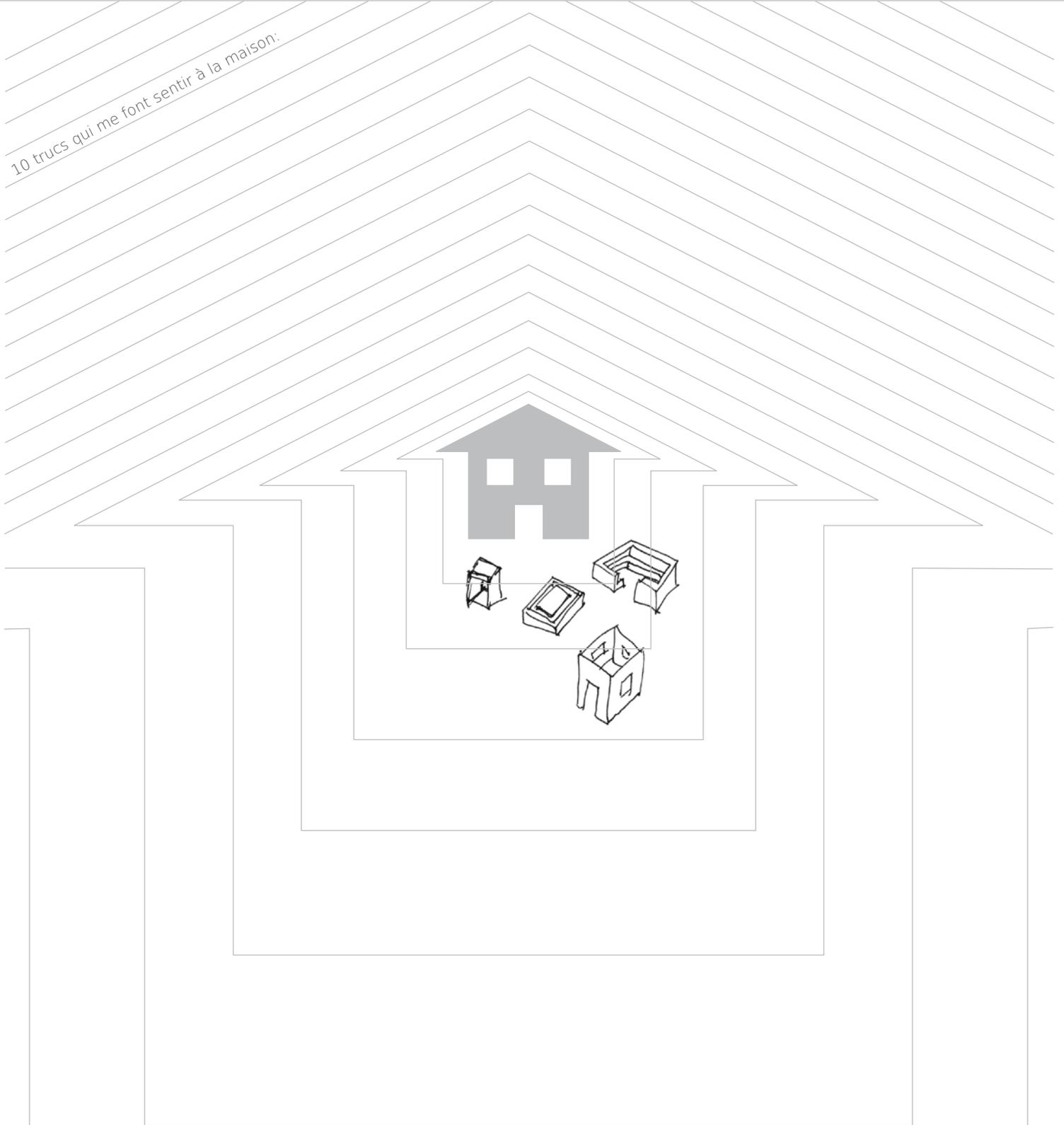
Là je viens de poser ma demande de budget pour loger 15 personnes dans 2 mois.

Dans 1 mois je reçois la confirmation, ou pas. Si tout va bien, là je peux aller voir la commune et négocier un lieu, une maison, un apart, une halle je refuse, ou pas. Avec un peu de chance j'ai 4 jours pour aménager. Alors il me faut: ...

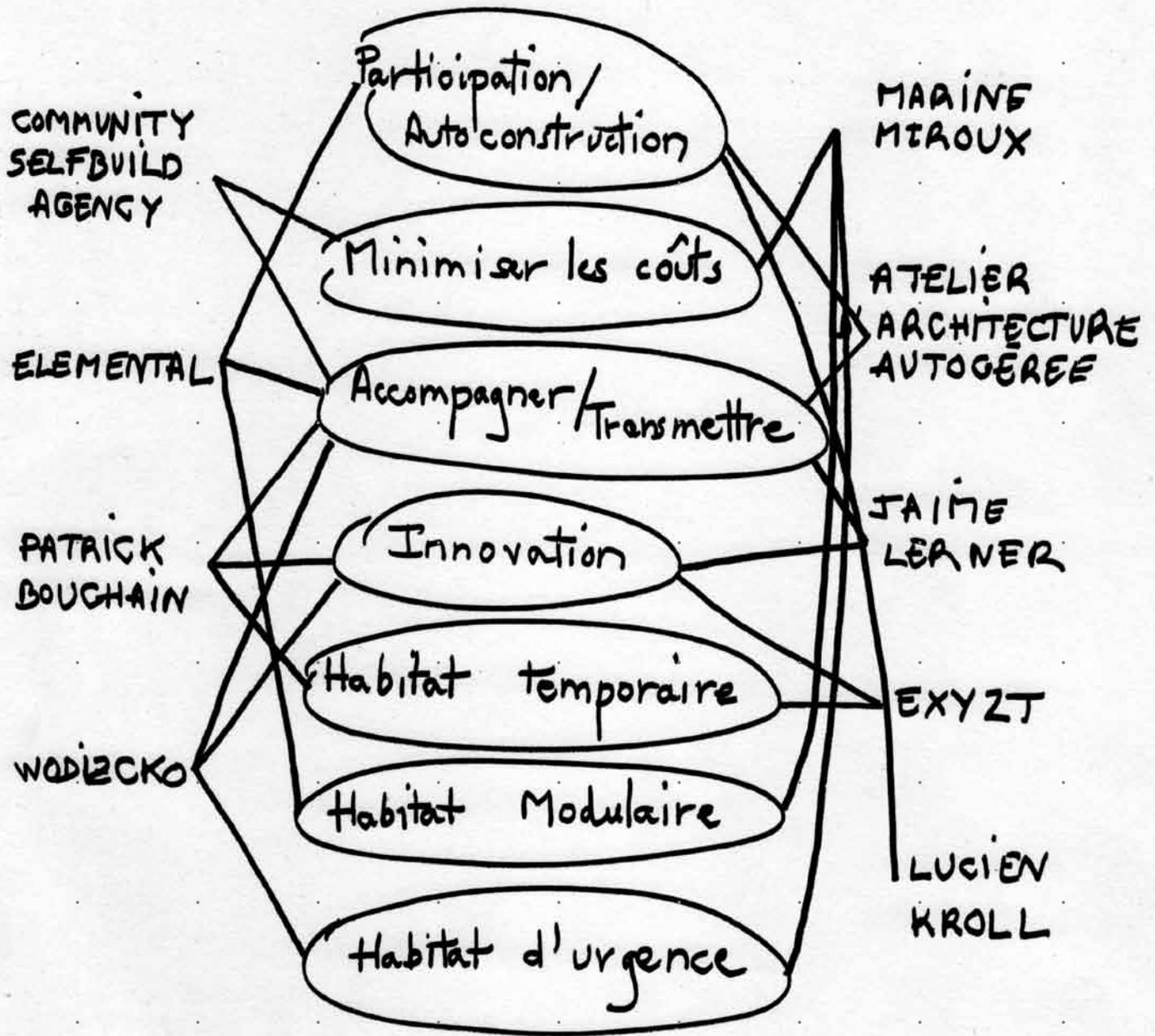




10 trucs qui me font sentir à la maison.



*Moi je n'arrête pas de me demander chez qui je suis ... Le lieu ressemble vraiment à une maison en colocation, pas à un hôtel, une résidence sociale ou un foyer de jeunes travailleurs, mais de qui cette maison est-elle la maison ? Celle des éducateurs ou celle des résidents qui passent aussi leurs journées ici ? Celle d'une communauté mais laquelle ? Je ne sais pas trop si je me dois me coller du côté de l'équipe, ou, en tant que visiteur, du côté des résidents : je m'en sors en regardant un peu la télé, et en parlant de mon expérience personnelle de la colocation.*





Nous n'habitons pas parce que nous avons  
« bâti », mais nous bâtissons et avons bâti pour

autant que nous habitons, c'est-à-dire que nous

sommes les habitants et sommes comme tels.

Martin Heidegger ("Bâtir habiter penser",  
Conférence à Darmstadt, 1951)

Marine Miroux:  
Le projet Better, cheaper helping.

Imaginé tel un Lego modulaire, démontable et transportable, il peut se pluggier partout, en ville ou à la campagne, à condition d'être alimenté en fluides. Il se contracte ou se dilate au gré du nombre de personnes qu'il accueille.

interview : <http://www.franceculture.com/emission-la-vignette-la-vignette-marine-miroux-architecte-2011-02-22>.html

Voir aussi: Shigeru Ban, Nader Kahili, Catherine Maraite,  
Nicholas Lacey

L'atelier d'architecture autogérée (aaa):  
c'est une plate-forme collective

d'exploration, action et recherche favorisant la participation des habitants à l'autogestion des espaces urbains délaissés, en relativisant les contradictions des pratiques interstitielles nomades et contournant les stéréotypes par des projets nomades et réversibles, en initiant des pratiques contemporaines qui explorent les potentialités des villes en s'inscrivant dans des nouvelles formes d'associations et de collaborations.

Ecobox : Une série de projets autogérés dans le quartier de La Chapelle au nord de Paris qui encourage les habitants à investir et à transformer de manière critique des espaces temporaire-ment mal ou sous-utilisés.

R-Urban: Stratégie participative de développement de pratiques et réseaux de résilience : La stratégie explore ainsi des alternatives natives aux modes de vie, de production et de consommation dans des villes et des zones suburbaines et rurales. Elle suppose l'implication active des citoyens dans l'initiation de pratiques collaboratives et dans la création de réseaux de solidarité.

<http://www.urbantactics.org>

Voir aussi:  
MUF, PublicWorks,  
SuperTanker



Community Self Build Agency :  
CSBA est une association qui soutient  
l'autoconstruction et sert de garant insti-  
tutionnel (autorisation, financement, ...)

<http://www.spatialagency.net/database/community.self.build.agency>  
<http://www.communityselfbuildagency.org.uk/index.html>

Voir aussi: les castors, les robins des villes

Jaime Lerner:

Architecte, urbaniste et maire de Curitiba (Brésil), il trans-  
forme radicalement les infrastructures de la ville. Face à une  
très forte croissance démographique, il associe les projets  
architecturaux aux actions de développement local engageant  
de larges innovations dynamisant le territoire urbain  
et rural

<http://www.spatialagency.net/database/jaime.lerner>

Alejandro Aravena, Elemental (Chili) :  
Elemental stimule et dynamise l'habitat social au Chili.

Une série d'habitat en L en béton, accolés, contenant sur deux étages la cellule déjà financée. Il appartiendrait ensuite aux habitants de construire eux-mêmes de nouvelles pièces, dans le vide du L, au fur et à mesure de leurs moyens. Les vides sont aujourd'hui comblés.

<http://www.mfa.fi/files/mfa/tiedotemateriaalit/GA-AA-lquique8.jpg>

<http://www.spatialagency.net/database/elemental>

voir aussi: Bauhäusle, Walter Segal

L'intelligence collective : quelque chose d'une micro-politique, un état moléculaire du pouvoir, qui se construit en projet et pas en contestation.  
Une politique qui naît de l'expérience partagée.



Lucien Kroll

Architecte belge pionnier du mouvement participatif dans les années 70, qui prônait une nouvelles répartition des rôles entre l'architecte et les futurs utilisateurs, invités à participer au design et la construction des logements. Il est connu pour sa Maison Médicale, résidence universitaire à Louvain. (1970-1976), développée en intense coopération avec les étudiants, fragmentée en agencements flexibles pour s'adapter aux besoins des utilisateurs, notamment en séparant la structure des composants de remplissage.

<http://www.spatialagency.net/database/participation.1970s>

Voir aussi: Paul Davidoff

Patrick Bouchain  
Architecte, concepteur et inventeur d'espaces transformables  
HQH, à « Haute Qualité Humaine ».

<http://www.metropolitiques.eu/Construire-autrement-avec-Patrick.html>

[http://legrandensemble.over-blog.com/pages/Denormer\\_le\\_logement\\_social-1729693.html](http://legrandensemble.over-blog.com/pages/Denormer_le_logement_social-1729693.html)

Krzysztof  
Wodiczko

Ces œuvres témoignent d'un engagement social profond. Il est reconnu pour être un activiste culturel. Il intervient surtout dans l'espace public pour détourner, modifier et manipuler le message initial établi par les « vainqueurs ». De cette façon, il choque, dénonce et transforme l'opinion publique. Il prône une création didactique et critique qui instruit le public. À travers ses projections publiques, véhicules et dispositifs technologiques, il s'intéresse aux droits humains, remet en question la classe dirigeante et tente de donner une voix aux marginaux et aux victimes d'abus.

<http://mediacity.mit.edu/lecture-series/#wodiczko>

voir aussi: Nils Norman, N55,  
Mickaël Rakowitz, Yona Friedman,  
Sébastien Renauld



Collectif EXYZT :

Pour repenser l'architecture, le collectif Exyzt détourne les tubes d'échafaudages. En juillet 2004, 450 étudiants européens en architecture rassemblés à la condition publique de Roubaix se sont vus remettre un kit de construction de 16 échafaudages et 4 plateaux. Résultat: 150 logements pouvant accueillir 3 étudiants chacun pendant 20 jours.

<http://www.exyzt.org/>



Observez ces deux images. Que ressentez-vous?

- le temps qui passe
- le génie de Doisneau
- l'envie de quitter la ville

*Il y a certains problèmes que seules les "communautés d'expérience" peuvent résoudre ; mais cela n'épuise pas la relation, et le fait que cette dernière doit être aussi "extra-communautaire".*

*Josep Raffanel i Orra appelle ça "laïciser un problème": que les questions soient emparées par ceux qui en sont ET par ceux qui n'en sont pas.*



Ce lieu est connu comme

- un lieu réhabilité
- un lieu de deal
- cachant un gazoduc



L'atlas du Grand Khan contient également les cartes de terres promises visitées en pensée mais pas encore découvertes ou fondées : la Nouvelle Atlantide, Utopie, la Ville du Soleil,

Océana, Tamoé, Harmonie, New-Lanark, Icarie. Kublai demanda à Marco : « Toi qui regardes autour de toi et vois les signes, tu sauras me dire vers lequel de ces avènements nous pous-

sent les vents propices. » Marco Polo : « Pour ces ports, je ne saurais tracer la route sur la carte ni fixer la date d'accostage. Parfois il me suffit d'une échappée qui s'ouvre au beau

milieu d'un paysage incongru, de l'apparition de lumières dans la brume, de la conversation de deux passants qui se rencontrent dans la foule, pour penser qu'en partant de là, je

pourrai assembler pièce à pièce la ville parfaite, composée de fragments jusqu'ici mélangés au reste, d'instantanés séparés par des intervalles, de signes que l'un fait et dont on ne sait

pas qui les reçoit. Si je te dis que la ville à laquelle tend mon voyage est discontinuée dans l'espace et le temps, plus ou moins marquée ici ou là, tu ne dois pas en conclure qu'on doive

cesser de la chercher. Peut-être tandis que nous parlons est-elle en train de naître éparse sur les confins de ton empire ; tu peux la repérer, mais de la façon que je t'ai dite. » Déjà le

Grand Khan cherchait dans son atlas les plans des villes que menacent incubes et malédictions : Enoch, Babylone, Yahoo, Butua, Brave New World. Il dit : « Tout est inutile, si l'ultime

accostage ne peut être que la ville infernale, si c'est là dans ce fond que, sur une spirale toujours plus resserrée, va finir le courant. » Et Polo : « L'enfer des vivants n'est pas chose à

venir ; s'il y en a un, c'est celui qui est déjà là, l'enfer que nous habitons tous les jours, que nous formons d'être ensemble. Il y a deux façons de ne pas en souffrir. La première réussit

aisément à la plupart : accepter l'enfer, en devenir une part au point de ne plus le voir. La seconde est risquée et elle demande une attention, un apprentissage, continuel : chercher

et savoir reconnaître qui et quoi, au milieu de l'enfer, n'est pas l'enfer, et le faire durer, et lui faire de la place. »



Cette devanture

- cache un opportunité foncière
- est un CAARUD
- n'intéresse personne



*Quelles sont les écritures susceptibles de porter à leur terme les effets heuristiques de telle ou telle posture investigatrice ? Quel récit se trouve être en mesure, chaque fois, de faire passer l'urgence, l'émotion, l'événement en acte ou bien encore l'équivocité du fait social, son caractère antinomique, sa touffeur multidimensionnelle, son infinie complexité ? Quel récit est susceptible de dire l'implication, la provocation du sujet par l'objet (ou de celui-ci par l'autre), l'affrontement, le malentendu, la blessure ? Quel récit, enfin, s'avère être capable de mouvoir le regard de celui qui questionne et, par contre-coup, de celui qui déchiffre ce questionnement ?*

Alain MEDAM, *Objet, sujet et écriture autour et à propos des phénomènes sociaux*. In *Terrains vagues, la ville en question*. N°3, 1998.

## **Une expérimentation des arts politiques pour une expérience d'habitat pour usagers de drogues**

### **Pourquoi un hébergement pour des usagers de drogue nous concerne-t-il ?**

Quand Lionel Sayag, de l'association Proses (Prévention des risques liés aux usages de drogues), est venu nous voir, dans notre « salle de classe », à Sciences Po Ecole des Arts Politiques (SPEAP), il avait en tête un projet de construction d'hébergement temporaire pour usagers de drogue « actifs », un allié, l'architecte Julien Beller, une pratique aguerrie de la réduction des risques, et une foule de questions concernant la réalisation de son idée. C'est à une clarification de ces questions que nous nous sommes d'abord attelés ensemble : quelles modalités d'accompagnement ? quel terrain ? quel groupe d'usagers à qui l'habitat sera destiné ? Comment arriver à une première esquisse des plans d'architecture et une analyse de la faisabilité du projet ?

Nous, c'est un groupe de quatre personnes qui ont choisi de travailler sur ce projet : une sociologue (Claire Duport), un cartographe (Axel Meunier), un artiste (Yves Mettler) et une juriste (Géraldine Tronca). Nous ne sommes pas des spécialistes de la réduction des risques, de l'architecture ou de la coordination de projet ; pas un bureau d'études. Mais, à SPEAP, nous cherchons à « composer un monde commun » ; composer avec des représentations du monde -que nous apportent les artistes- et de l'enquête scientifique, pour résoudre des problèmes, les élever en causes publiques.

En nous appropriant les questions que se posait Lionel, d'autres éléments sont bien vite apparus, notamment les cadres dans lesquels s'inscrit le changement que Lionel et l'association Proses souhaitent : le contexte local (le territoire de Saint-Denis), le contexte social (la scène ouverte), politique (climat tendu entre la ville et le gouvernement), juridique (le champ d'action des CAARUDs -Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues), le cadre médico-social de prise en charge de l'usage de drogues etc. Situation particulière. Dès qu'on s'y intéresse, des controverses apparaissent entre des intérêts divergents, des acteurs dans des rapports de pouvoir, des pratiques et des vécus qui fonctionnent plus ou moins bien ensemble. Le changement que cherche Proses est aussi une modification dans cet équilibre fragile et toujours provisoire ; mener une expérience d'hébergement pour les usagers de drogue implique non seulement tenir compte du contexte, mais aussi de le mettre à l'épreuve, de le transformer. Les cadres, qui construisent autant de représentations du problème que Lionel pose, qui tiennent les acteurs autant qu'ils sont tenus par eux, font partie de l'action. Et construire de nouvelles représentations du problème, c'est ça la recherche spécifique que nous menons.

Ainsi, nous avons travaillé à reformuler la commande vers une série d'enquêtes-oeuvres sur les traces de la problématique de la visibilité : que verra-t-on de ce projet dans l'espace public, géographique et politique, de la ville ? Comment travailler sur les formes de mise en visibilité qui traversent les pratiques de la réduction des risques et de transformation urbaine ?

## Enquêtes/Composition

Nous avons alors procédé à une cartographie des terrains d'intérêt pour le projet d'hébergement à Saint-Denis, à une recherche sur les formes juridiques adaptées/à adapter par rapport à l'échelle du projet, à une collection d'autres projets d'architecture, à une enquête sur des pratiques qui tendent à associer de façon expérimentale des communautés et l'espace urbain, à recenser et rencontrer des acteurs de terrain. Nous avons apporté de l'extérieur et, en essayant de trouver une prise sur le projet à partir des intérêts généraux avec lesquels nous sommes arrivés (auto-construction/habitat modulaire, hébergement social des « drogués » et réduction des risques, articulation entre pratiques expertes et engagements militants, plus généralement habiter doit-il se conjuguer au pluriel : des « habiter-s » différents?), nous avons été amenés à explorer des questions sous-tendues par la démarche de Lionel, à chercher des manières transversales de les représenter qui pourraient être aussi des outils pour d'autres.

La progression que nous avons élaborée au cours de cette année de travail sur ce projet nous a menée à relier la question de l'hébergement de publics spécifiques à celle de l'habitat en général, rejoignant ainsi notre préoccupation pour le contexte local et sa modification : elle est plus qu'une opération de généralisation. Ou plutôt cette généralisation elle-même pose problème. Selon nous, l'opération de généralisation (ou plutôt de montée en généralité) d'une expérience singulière, ne peut être menée à bien en s'affranchissant des non-humains -contraintes, idéologies, lois, rapports de pouvoir, financement, etc.-, mais en trouvant des formes possibles à la composition d'un monde commun, toujours à venir. C'est cette progression que restitue le « carnet de notes », qui n'est pas notre carnet de note comme autant de récits de notre travail ou de nos réflexions, mais votre carnet de note.

## Carnet de notes, mode d'emploi

Ce que nous vous suggérons à partir de cet objet, c'est une expérience d'écriture. Une des compétences que vous avez (qu'ont les participants d'un événement tel qu'un colloque, des rencontres professionnelles ou tout moment de travail et de réflexion collective), c'est le recours à la prise de notes. Elle est (en général) totalement libre. Elle est une des possibilités de créer un espace de mémoire, de critique, et de pensée.

Dans ce carnet de vos notes, nous avons inclus des données rapportées de nos enquêtes et des réflexions élaborées au cours de cette année de travail sur le projet d'habitat de Proses : images, textes, cartographies, idées, rebonds...

Et des vides, des blancs, des bulles, des lignes de fuite, comme autant d'invitations à explorer autant que construire votre point de vue. En prenant des notes.



## Crédits

L'idée de réaliser ce bloc-notes est née lors du travail d'enquête commanditée par l'Association PROSES à Sciences Po Ecole des Arts Politiques (SPEAP) sur la question de l'hébergement autonome d'usagers de drogue à Saint-Denis (93).

Les étudiants de Science Po, Claire Duport, Yves Mettler, Axel Meunier, Géraldine Tronca, ont mené avec Lionel Sayag de l'Association PROSES, un travail sur les conditions rendant possible la naissance d'un tel projet à Saint-Denis. Ils ont conçu, écrit, et composé ce carnet comme un objet hybride, scientifique autant qu'artistique, après avoir été invités à prendre part à la journée de l'Association Française pour la Réduction des Risques et obtenu la confiance des organisateurs, en particulier de Betty Azocar, du Conseil Général du 93, pour qu'une expérience d'« écriture dirigée » soit proposée aux participants de la journée.

Julien Beller a participé au développement du projet d'hébergement, et a inspiré une vision participative et collective de l'innovation sociale.

Ewen Chardonnet a contribué à faciliter le rapprochement entre Sciences Po et l'association PROSES, et Serge Longère, son président, a accepté le principe d'un travail collaboratif.

Nous remercions également Sciences Po Ecole des Arts Politiques et sa directrice Valérie Pihet, d'avoir soutenu ce projet et d'avoir accepté conjointement avec l'Association Française pour la Réduction des Risques, de financer l'impression du présent carnet de notes.



# SciencesPo.

Réduisons les risques  
liés à l'usage de drogues

disponible en pdf sur le web ici: <http://www.theselection.net/blocnote.html>



Except where otherwise noted, this work is licensed under  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>